



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 65/10

Objet

Etablissement de tarifs
pour le paiement des
séjours courts

Secrétaire de séance

Jean HUBERT

Rapporteur

Eric TAVERNIER

Conseil Communautaire
24 juin 2010
Tavaux – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 73

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 84

Date de la convocation : 14 juin 2010

Date de publication : 12 juillet 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, G. Card, C. Chalou, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sciquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigney, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, S. Laroche, P. Bouvret-Maire, R. Belalia, F. David

Délégués absents ayant donné procuration : G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sciquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux

Délégués absents non suppléés et non représentés: C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginot, D. Ecarnot, P. Sautrey, M. Louvrier, M. Rigoulet, I. Nouvellon

Les accueils de loisirs sans hébergement et secteurs jeunes du Grand Dole organisent, dans le cadre des activités extrascolaires, des séjours courts à l'intention des enfants et adolescents.

Afin de pouvoir, prendre en compte les coûts supplémentaires engendrés par cette activité (transport, hébergement, repas etc.), il est demandé aux familles une participation forfaitaire de 22 € par jour.

Cette participation remplace le tarif journalier en accueil de loisirs. Les familles aux plus faibles revenus peuvent bénéficier de Bons Vacances délivrés par la CAF, qui sont déduits de cette participation.

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'établissement d'un tarif de 22 € par jour.

Fait à Dole,
Le 24 juin 2010,
Le Président,